

Arrêté n° : SL/ST/2024/ 494

Interdiction de stationnement,
Autorisation de stationnement,

Du vendredi 01 Novembre 2024 18h00,
Au samedi 02 Novembre 2024,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la délibération du 30 mars 2009 instaurant une taxe de déménagement pour les entreprises chargées d'effectuer un déménagement pour le compte d'un tiers sur le domaine public soumis au stationnement payant,

VU la décision 199 du 30 juin 2022 fixant la taxe de déménagement à hauteur de 27 € TTC,

CONSIDERANT qu'en raison de l'emménagement de **Mme TOUATI Mathilde**, il est nécessaire d'interdire le stationnement, au droit du 13 Rue Saint-Hilaire.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant, au droit du 10 Rue Saint-Hilaire face au 13, du vendredi 01 Novembre 2024 18h00 au samedi 02 Novembre 2024.

Article 2 : L'autorisation de stationnement est donnée à **Mme TOUATI Mathilde**, au droit du 13 Rue Saint-Hilaire, du vendredi 01 Novembre 2024 18h00 au samedi 02 Novembre 2024.

Article 3 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 22 OCT. 2024

Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation



Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire

Publié sur le site de la Collectivité le : 22 OCT. 2024
Et notifié à l'intéressé le : 22 OCT. 2024